

Description

Le régisseur musical ou la régisseuse musicale déterminent les aspects techniques et artistiques des enregistrements d'œuvres musicales, afin de leur donner le meilleur impact possible. Sur la base de mandats fournis par le ou la chef-fe de la production ou les producteurs délégués, ils établissent les contacts nécessaires à la production dont ils ont la charge, dirigent une équipe composée de techniciens du son et collaborent avec les interprètes (chefs d'orchestre, solistes, etc.), afin de définir et d'appliquer des méthodes propres à assurer un enregistrement d'excellente qualité.

Leurs principales activités consistent à:

Planification du travail

- étudier soigneusement la partition pour préparer les enregistrements et s'imprégner de l'esprit dans lequel elle est interprétée;
- connaître les moyens techniques à disposition pour enregistrer;
- assister aux répétitions;
- faire placer les microphones aux bons endroits compte tenu des possibilités acoustiques existantes, afin de capter le meilleur son possible;

Enregistrement

- surveiller en permanence la qualité de l'enregistrement, éviter les pollutions sonores (bruits parasites, échos, etc.);
- comparer la qualité des différentes prises d'un enregistrement afin de faire un choix définitif;
- assurer la responsabilité du montage et du mixage des enregistrements effectués;
- définir le type d'archivage de l'enregistrement et donner toutes les informations utiles sur sa qualité aux responsables de la production musicale;

Analyse

- présenter aux responsables de la production musicale des propositions relatives au développement technologique des installations de studio, fixes ou mobiles, ainsi qu'à l'acquisition de nouveau matériel;
- leur soumettre des propositions de production;
- participer à des écoutes critiques organisées par la production.

Environnement de travail

Les régisseurs musicaux travaillent en studio (radio ou télévision) ainsi que dans les lieux de concert (auditoire, église, théâtre, etc.). Ils collaborent essentiellement avec des techniciens du son, mais sont appelés à côtoyer de nombreux artistes lors des enregistrements. Leurs activités se déroulant souvent le soir et le week-end, leurs horaires de travail sont donc irréguliers.

Formation

Il n'existe pas de formation spécifique de régisseur musical ou de régisseuse musicale. Un brevet fédéral de technicien-ne du son associé à une formation musicale constitue une bonne base pour occuper cette fonction.

Remarques: des connaissances en régie musicale sont dispensées dans le cadre de certains cursus de formation en haute école de musique (HEM). Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles. La Radio Télévision Suisse (RTS) propose également des stages en fonction de ses besoins.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Bonne ouïe
- Bonne mémoire
- Oreille musicale
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Esprit d'initiative
- Précision et minutie
- Sens critique

Perspectives professionnelles

Les possibilités d'emploi sont très restreintes et se situent dans les grandes villes, là où se trouvent les théâtres, les opéras et les maisons de production d'enregistrements sonores (disques, concerts, festivals, etc.).

Perfectionnement

La Radio Télévision Suisse (RTS), la Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel (www.focal.ch) ainsi que certaines écoles, en Suisse et à l'étranger, proposent différents cours et séminaires thématiques de durée variable destinés à des personnes au bénéfice d'une expérience professionnelle dans l'audiovisuel.

Professions voisines

- Chef d'orchestre HES/Cheffe d'orchestre HES
- Illustrateur sonore/Illustratrice sonore
- Régisseur en audiovisuel/Régisseuse en audiovisuel
- Technicien du son BF/Technicienne du son BF

Adresses

Centre de formation aux métiers du son et de l'image (CFMS)
Place de l'Europe 7
1003 Lausanne
Tél.: +41 21 312 22 21
<http://www.cfms.ch>

Radio Télévision Suisse - RTS
Ressources humaines et formation
Av. du Temple 40
Case postale 78
1010 Lausanne
Tél.: 058 236 36 36
<http://www.rts.ch>